



MILTA

BERRI

« Quand le dernier arbre aura été abattu, Quand la dernière rivière aura été empoisonnée,
Quand le dernier poisson aura été pêché, Alors on saura que l'argent ne se mange pas ! » Geronimo (1829– 1909)

Année 7, n° 11 - décembre 2014
ISSN : 1967-5232

Editorial Décembre 2014

Dans ce numéro :

Editorial	1
Démission de Robert Du-fourcq	2
Restauration scolaire / garde-rie : tarification, un choix contre les familles	2
Nouvelle modification du PLU : contraire aux préconisations de l'Etat	3
Séance agressive / Toujours plus	3
Gazoduc : le massacre a commencé	4
L'eusko arrive à Villefranque	4
Un démarrage en trombe	5
Le centre de loisirs	5
C.C. Nive-Adour	6
Droit d'expression	6
Adhésion	6

Chers Milafrangar,

Voilà déjà 9 mois qui se sont écoulés depuis les dernières élections municipales.

Vous avez été 4 électeurs sur 10 à nous avoir fait confiance, à avoir voté pour un beau projet pour Villefranque, à avoir espéré une maîtrise des dépenses, un développement harmonieux du petit commerce en centre bourg pour apporter du dynamisme à notre village, une sécurisation de nos départementales.

La majorité des citoyens a choisi de faire confiance à la liste sortante, dont les premiers projets mis en route et les premières décisions prises sont conformes à ce qui s'est fait dans le passé : augmentations des impôts (+ 2,5% dès l'année des élections !), augmentation du prix de la cantine (+ 3,5%), lancement de projets très onéreux et disproportionnés par rapport au budget de notre commune et aux besoins réels...

Tout au long de la campagne, nous avons été très clairs et honnêtes envers tous les Milafrangar, nous n'avons rien caché, ni fait de promesses qui n'auraient pas pu être tenues.

Nous avons clairement énoncé nos projets, notre désir de maîtriser les dépenses, de limiter au maximum les hausses des impôts, du prix de la cantine, etc. qui ont un impact direct sur le budget des familles et qui sont parfois difficilement supportables.

Nous avons obtenu 4 élus et par rapport au score réalisé, 4 postes d'élus c'est peu, mais la loi le prévoit ainsi.

Notre influence est donc limitée mais nous sommes présents dans les conseils municipaux, dans les commissions pour vous représenter, vous, les habitants qui nous avez témoigné votre confiance. Nous serons là pour porter vos attentes, pour défendre notre patrimoine à tous, pour défendre l'intérêt de notre village, pour être une force de contre-propositions.

Nous restons à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés quelconques, si vous avez des informations à nous communiquer.

Un grand merci à vous tous qui nous soutenez et nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

MILTA BERRI :

Responsable publication :
Roger Harguindeguy

Comité de Rédaction :
Alain Goutenegre
Françoise Mallé,
Jean-Michel Gabarrus,
Nathalie Behoteguy,
Sébastien Duprat

Responsable diffusion :
René Gillet

Ne pas jeter sur la voie publique

Postes de chaque élu :

Sébastien Duprat : commissions finances ; urbanisme. Délégation : conseiller communal, délégué au syndicat URA (assainissement collectif, assainissement individuel, gestion de l'eau), délégué suppléant intercommunal au SCOT et à l'EPFL (établissement public foncier local), délégué au syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque.

Catherine Daubas : commissions affaires sociales ; jeunesse sports et culture. Membre du CCAS, du C.A. de Eliza-Hegi. Membre de la commission petite enfance intercommunale.

Alain Goutenegre : commissions finances ; urbanisme ; travaux. Délégation au syndicat mixte des bassins versants de la Nive.

Nathalie Béhoteguy : commissions communication, affaires agricoles ; jeunesse sports et culture.

Démission de Robert Dufourcq !!

Robert Dufourcq s'est présenté, le 23 mars dernier, devant les électeurs de Villefranque comme tête de liste. Il était également candidat et premier sur la liste des conseillers pour notre communauté de communes Nive Adour. **Juste après avoir été élu maire de Villefranque et conseiller communautaire, il a démissionné de son poste à la Communauté de Communes.**

Cette démission soudaine, aussi surprenante que choquante n'a eu pour seul but que de laisser la place à son neveu, Marc Saint-Estevan.

Nous condamnons fermement ce calcul politicien, ces pratiques, qui en notre sens, n'honorent pas notre mairie. Ces procédés, hélas fréquents, ne sont pas interdits mais ne respectent ni les électeurs ni le résultat des urnes.

Vous avez voté pour qu'il vous représente et défende vos intérêts dans les instances intercommunales et à peine élu, il démissionne de ses responsabilités de conseiller communautaire !

C'est donc faire bien peu de cas du choix des électeurs.

Ce choix n'a même pas été expliqué devant les électeurs, ni devant le conseil municipal réuni.

Voilà plus de neuf mois que le nouveau conseil municipal est en place et si maintenant le maire souhaitait s'expliquer ou se justifier sur sa démission, outre le fait de ne pas avoir donné l'information aux Milafrangar, cela serait bien tardif.

Rien ne peut justifier cette démission ni l'argument de vouloir laisser la place aux jeunes, ni l'argument de vouloir s'occuper exclusivement du village ni celui de vouloir partager les responsabilités...

Peut-être, que le seul argument plausible est la succession qui se prépare. En effet cette démission au profit de son neveu marque déjà un premier tournant.

Restauration scolaire-garderie : tarification, un choix contre les familles

Conseil Municipal du 1er juillet 2014.

La majorité municipale a décidé une augmentation de 3.55% du prix de la cantine. Ainsi le prix du repas passera de 3.60€ à 3.73€ soit sur un mois de 22 jours de 79.20€ à 82.06€. Pour la garderie elle propose une augmentation de 5% soit un abonnement mensuel qui passe de 12.40€ à 13.00€. **Nous vous rappelons que sur les 6 dernières années, la majorité municipale avait déjà augmenté ce tarif de la cantine de plus de 23%.**

Nous avons voté contre ces augmentations qui sont supérieures au coût de la vie.

Notre commune a fait le choix de déléguer la prise en charge des repas de la cantine par un prestataire extérieur qui nous impose ses tarifs. Après l'augmentation des impôts, c'est maintenant le coût de la cantine et de la garderie qui plombe les familles. La simple augmentation du prix des matières premières et les charges de personnel n'est plus acceptable. (À noter au passage la question très « pertinente » d'un des adjoints, qui demande si la commune fait des bénéfices sur le prix du repas ! Chacun jugera de l'humour de celui-ci).

D'une façon plus sérieuse chaque commune est libre de fixer les tarifs de la cantine et beaucoup les définissent en fonction des revenus des parents. **En période de crise les choses doivent avoir du sens.** Pourquoi ne pas fixer les tarifs de cantine et de garderie en fonction du quotient familial ? Ainsi tous les milafrangar continueraient d'être aidés par la commune, mais ceux qui connaissent des difficultés plus importantes le seraient plus.

Pourquoi, sur l'année écoulée, le nombre de repas fut moins élevé que les prévisions ? Le coût du repas et le manque de qualité ne seraient-ils pas les causes de cette baisse de fréquentation ?

Le système que nous proposons permettrait d'introduire plus de justice sociale dans les tarifs appliqués avec une solidarité active et sans pénaliser les classes moyennes. Est-il normal qu'aujourd'hui alors que beaucoup de communes adoptent ce système quels que soient les revenus des familles, que tout le monde paie le même tarif dans notre commune ?

Prenons deux exemples, madame et monsieur X avec un salaire mensuel de 4000€ vont payer 3.73€ et madame Y qui élève seule ses deux enfants avec un salaire de 1400€ va aussi payer 3.73€.

Pour nous, l'introduction du quotient familial, le choix d'un prestataire avec des marges raisonnables, la formation des enfants aux goûts et aux produits de la région sont des pistes à exploiter.

Une nouvelle modification du PLU, contraire aux préconisations de l'état !

Un conseil municipal a eu lieu le 1^{er} juillet dernier.

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour, sur lequel les élus devaient délibérer, concernait une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) que la majorité municipale a décidé d'effectuer suite au vote de la loi ALUR par les députés.

Cette loi prive d'effet juridique la notion de COS (coefficient d'occupation au sol) ; il faut donc fixer une surface de plancher maximale en combinant d'autres paramètres. Dans cette modification, la majorité municipale a décidé aussi d'abaisser les hauteurs de constructions de R+2 à R+1 dans les zones AU, UA et UB, zones proches du centre bourg.

Cette modification est contraire à toutes les préconisations de l'Etat. Le Préfet l'a fait remarquer à plusieurs reprises et notamment lors de la dernière modification du PLU de décembre dernier, votée en février 2014 : **« Ceci va à l'encontre de la gestion économe de l'espace »**.

Si nous sommes conscient qu'il faut mettre en place rapidement un nouvel indice qui remplace le COS, nous avons voté contre cette modification, car la réduction des hauteurs est contraire à ce qu'il faut faire dans nos communes et d'ailleurs il n'y a qu'à le constater dans les communes voisines, personne ne prend de telles décisions.

Aujourd'hui, face à la forte pression foncière que connaît notre commune, face à la spéculation immobilière, l'Etat nous oblige et à raison, de densifier notre centre bourg, d'économiser notre espace. Pour cela, nous avons le devoir de respecter les préconisations et ne pas nous priver de pouvoir construire en R+2 dans les zones urbaines (UA, UB, AU).

Bien sûr, des adaptations sont nécessaires, notamment sur des lignes de crête, à proximité des deux départementales et de certaines maisons. Nous ne devons pas faire n'importe quoi.

Sébastien Duprat a donc proposé, qu'avant de voter une telle délibération dans l'urgence, il fallait organiser une réunion du conseil municipal spécialement pour aborder le PLU et en débattre en vue de trouver des solutions pérennes et non « coller des rustines » comme cela est fait à chaque modification. Cela a été refusé.

Nous avons vraiment besoin aujourd'hui d'avoir une vision à long terme du développement de notre urbanisme, en non pas à court terme.

Une séance agressive !!

Les réponses du Maire à la proposition de Sébastien (cf. article précédent), de 3 adjoints et d'un élu ont été immédiates et agressives. Ceux-ci l'accusaient de remettre toujours en cause les choix de la commission qui a étudié le sujet.

Une proposition discutée, qui aboutit à un consensus à 7 ou 8 élus aurait-elle la même issue à 19 ? Rien n'est moins sûr !

C'est là, le rôle même du conseil municipal qui est remis en cause comme si personne n'avait le droit de donner son avis, de s'exprimer librement ou de faire des propositions en séance du conseil municipal.

Même très minoritaires, nous sommes là pour représenter 41% des villageois, **nous avons été élus démocratiquement et nous avons la même légitimité que les 15 élus de la majorité.**

Nous avons le droit de penser, de réfléchir, de nous poser des questions et de nous exprimer. C'est la base de la démocratie et un des fondements de la liberté. Nous avons le droit d'avoir d'autres idées pour le village, de les partager et d'engager le débat. C'est le sens du conseil municipal.

Trop souvent lors de nos interventions le ton monte, des agacements sont manifestés, des réponses moqueuses et ironiques sont faites et des commentaires très personnels, vexants sont dirigés frontalement vers nos personnes. Une partie de la majorité se sent débridée, sans limite, sans aucun respect confondant le débat d'idée avec des jugements.

Ce n'est pas une représentation idéale de la démocratie que nous vivons à Villefranque et nous souhaitons que les choses changent et que s'installe plus de respect lors des séances du conseil municipal.

Toujours plus ! **La rigueur, mais pas pour la mairie !** Alors que l'Etat commence à réduire ses dotations pour notre commune, pour notre intercommunalité, pour le département, notre mairie quant à elle continue de dépenser sans compter, sans réduire ses dépenses. On sait que les années qui viennent seront difficiles puisque l'Etat vient d'annoncer qu'il va encore réduire ces aides et il nous faudra emprunter près de 800 000€ pour acheter la propriété Zamacoitz. Nos marges de manœuvre se réduisent. Nous devons faire des économies et nous n'en faisons pas !

Augmentation de 2,5% des impôts locaux ! Alors que pendant la campagne électorale, la majorité municipale avait promis de "maintenir une fiscalité modérée", voilà qu'à peine un mois plus tard, lors du conseil municipal du mardi 29 avril, il a été voté une forte augmentation de 2,5% des impôts locaux. Nous avons marqué notre opposition en votant contre. Leur argument qui est toujours le même est de dire "nous avons des taux faibles". Pour nous, cela ne nous satisfait pas, car nous n'avons pas non plus les équipements collectifs de nos communes voisines.

Gazoduc : le massacre a commencé !



Sur le tracé prévu du gazoduc, nous ne pouvons que constater et déplorer les dégâts considérables faits à l'environnement sur notre territoire.

Si certains pourront se chauffer avec le bois ainsi découpé, profiter un temps de l'indemnité proposée par TIGF pour la traversée de leurs terres, l'emprise de 20m sur le couloir, elle, sera visible à tout jamais.

Si encore ce chantier était d'une façon ou d'une autre profitable à l'intérêt général ! Non, il ne servira qu'à transporter dans un sens ou dans l'autre du gaz (pourquoi pas du gaz de schiste espagnol puisque cet état semble vouloir autoriser cette méthode d'extraction très polluante), au gré de la spéculation internationale.

TIGF, ancienne filiale de Total, a été cédée à un consortium formé par EDF, l'italien Snam et les Singapouriens de GIC. Elle fera payer des droits de péages aux sociétés qui feront circuler le gaz dans son gazoduc.

On cède ainsi un peu de notre patrimoine, afin de faciliter des transactions spéculatives qui ne profiteront qu'à quelques actionnaires.

Le principe est le même que pour les LGV : on dépense des milliards pour que quelques personnes gagnent quelques minutes sur des trajets entre grandes métropoles alors que le réseau utilisé par 80% de la population pour aller travailler a été laissé à l'abandon et se trouve dans un état déplorable.

L'eusko arrive à Villefranque

Jean-Marie Arçuby est le premier commerçant de Villefranque acceptant l'eusko, la monnaie locale du Pays Basque. C'est le fabricant d'une excellente liqueur locale, présent dans les marchés de Saint-Jean-de-Luz, Espelette et Saint-Jean-Pied-de-Port.

En savoir plus sur l'eusko : <http://www.euskalmoneta.org>

Un démarrage en trombe !!

A peine quelques jours après avoir été élus, nous découvrons avec stupéfaction un projet très onéreux, déjà sur les rails avant les élections, mais qui nous a été caché volontairement, certainement par crainte de faire fuir les électeurs, par contre très électoraliste auprès des électeurs concernés !

Nous avons en effet découvert le projet de construction d'un local de plus de 250 m² au circuit auto-moto pour remplacer le local existant et y créer en plus un local pour les chasseurs.

En 2013, un projet de local associatif pour les chasseurs d'un montant de 40 000€ avait été budgétisé.

Celui qui nous a été présenté en conseil municipal le 29 avril, n'était estimé qu'à la modique somme de 368 000 euros soit plus de 125% de notre capacité d'autofinancement 2014. Effrayant !

Bien sûr, ce sujet a fait débat lors du conseil municipal et nous avons très clairement affirmé notre position, position même reprise par notre quotidien local avec le titre « le local qui fait débat » mais qui bien sûr ne donnait pas d'explications claires sur le pourquoi de ce débat. Nous sommes bien conscients que le local existant, construit à l'époque en tôles par des bénévoles n'est pas aux normes pour accueillir du public et qu'il faut agir rapidement.

Pour argumenter sur ce sujet, nous nous sommes posés des questions simples mais essentielles pour mettre en adéquation tous les paramètres qui pouvaient entrer en jeu pour le choix de tels ou tels projets :

Quels sont les besoins de l'association auto-moto au vue du local existant ?

Combien de courses ce circuit accueille-t-il dans l'année ?

Qui compose le public spectateur de ces courses ?

Quelles sont les retombées économiques pour nos commerçants ?

Quel pourrait être le budget raisonnable que notre commune pourrait affecter à ce projet ?

Est-ce à la municipalité, donc aux habitants, à financer ce projet ?

Au vu de ces éléments et de notre capacité d'autofinancement qui est de 291 000 euros pour 2014, est-il bien raisonnable de consacrer une telle somme à ce projet ? Est-ce un projet d'intérêt général ? Nous pensons que non et l'avons dit clairement. Du coup, la majorité municipale a revu à la baisse le coût de ce projet.

Dans notre équipe, les avis sont partagés : certains pensent qu'il y a moyen de construire un local adapté avec les commodités nécessaires tout en y consacrant un budget en adéquation avec les finances de la commune. D'autres au contraire, pensent qu'en cette période très critique pour notre économie où nos communes n'ont plus d'argent, il apparaît insensé de financer un projet de ce type avec des fonds publics.

Nous ne sommes pas convaincus non plus qu'un local des chasseurs accolé à celui du circuit soit une bonne chose. Nous avons proposé qu'une construction en bois soit implantée sur un autre lieu par les chasseurs eux-mêmes, mais nous avons eu une fin de non-recevoir. Il serait plus logique que les chasseurs, souvent protecteurs et régulateurs de la faune, s'installent dans un local à part, à eux, au milieu de la nature.

Le centre de loisirs

La construction du centre de loisirs est un des projets prévus dans les mois qui viennent par la municipalité.

Lors de la campagne électorale et en réunion publique, nous avons exprimé notre point de vue sur ce projet.

Différentes implantations pourraient être envisagées mais nous, nous avons retenu l'idée de le construire sur une parcelle disponible jouxtant la cantine municipale et ce, pour des raisons pertinentes :

- La proximité immédiate, sans déplacement à pieds, du terrain de sport, de l'aire de jeux, de la cour de récréation et du préau de l'école publique
- Un accès immédiat au local de la cantine, déjà tout équipé pour faire manger les enfants dans les meilleures conditions
- Un accès très pratique pour les parents
- Un lieu central, situé entre les deux écoles, dont les salles pourraient être utilisées pour les nouvelles activités périscolaires

Implanté là, il ne gênerait en rien si un jour il fallait étudier un éventuel agrandissement de la cantine.

Communauté de communes Nive-Adour

Le 23 mars vous avez choisi de m'élire à l'intercommunalité pour vous représenter pendant 6 ans. Nous sommes 3 à avoir été élus à Villefranque : Robert Dufourcq, qui a démissionné pour laisser à place à Marc Saint Esteven, Madame Dragon et moi-même Sébastien Duprat.

C'est une responsabilité très importante. Aujourd'hui, les décisions et les pouvoirs sont de plus en plus concentrés à l'intercommunalité et le seront encore plus demain avec les réformes territoriales que le gouvernement prépare.

Opposés sur de nombreux dossiers concernant la gestion communale, nous devons être rassemblés et parler de la même voix à l'intercommunalité. Il est important que nous formions un même groupe uni.

Nous avons obtenu différents postes: J'ai été désigné délégué au syndicat URA, suppléant au SCOT, suppléant à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et délégué au syndicat de défense de la culture basque. Nous sommes membres de deux commissions. Catherine Daubas membre de la commission Petite Enfance et crèche et moi même membre de la commission urbanisme.

Nous travaillerons pendant 6 ans pour défendre l'intérêt des Milafrangar et vous pourrez compter sur nous.

31 juillet 2014 Délibération du Conseil Communautaire.

- Signature d'une convention pour la création du pôle culturel à Saint Pierre d'Irube. Coût estimatif : 1 600 000 €.
- Projet de construction du nouveau siège de la CCNA à l'entrée de la zone de frêt de Mouguerre. Signature d'une mission d'étude.

19 Novembre 2014 Délibération du Conseil Communautaire

- Cession par la CCNA à la commune de Lahonce des commerces. Montant 431 000 €.
- Création d'une zone d'aménagement différé (Z.A.D) dite de «Portou» en face du projet Ikea pour accueillir des commerces.
- Création d'une zone d'aménagement différé dite Duboscoa II sur **12 hectares à Villefranque** au-dessus de la déchetterie.
- Projet d'aménagement de la zone Duboscoa. Dossier de Concertation.
- Avis (*néгатif*) sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Le maire refuse notre droit d'expression dans le Gure Milafranga

Lors du Conseil Municipal du 1er juillet nous avons demandé par écrit lors des questions diverses, le droit de nous exprimer dans le Gure Milafranga.

Le refus a été catégorique... Pourtant, Rien n'interdit au maire d'accorder une page à l'opposition.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la loi ne l'oblige pas et Robert Dufourcq se retranche comme il y a six ans derrière ce bouclier. C'est dommage de craindre de cette manière la parole de l'opposition et de ne pas avoir le courage de nous laisser une page pour nous exprimer. On peut se poser, légitimement la question du pourquoi de cette décision que nous condamnons.

Adhésion

Vous souhaitez participer activement à nos travaux ou simplement nous soutenir ?

Adhérez à l'association en remplissant le formulaire ci-dessous:

Bulletin d'adhésion

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **- Mél :** _____

J'adhère à l'association Mila Berri :

Membre: 10€ - Soutien :€ - **Domaine(s) sur le(s)quel(s) je souhaite m'investir dans l'association :**

Vous serez contacté(e) dès réception de votre adhésion.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de «Association Mila Berri»

Renvoyer ce bulletin et le chèque à :

Association Mila Berri
Françoise MALLE
478, Chemin Harriagaraia
64990 VILLEFRANQUE



Bulletin de l'association :
«Mila Berri»
Tirage du 15 décembre 2014,
1050 exemplaires
Contact : info@milaberri.com
Site : <http://www.milaberri.com>